

# Conditions d'utilisation de la plateforme eLicensing de la Sabam

## 1. Définitions

La « plateforme eLicensing » est la plateforme on-line sur laquelle les utilisateurs peuvent demander les licences requises et peuvent effectuer des simulations de tarifs pour l'utilisation d'œuvres protégées dont la Sabam gère les droits d'auteur.

Le « demandeur » est l'utilisateur du répertoire de la Sabam, personne morale ou physique, qui souhaite obtenir l'autorisation requise à cet effet via la plateforme eLicensing.

Le « représentant » est la personne physique désignée par le demandeur-personne morale, que ce dernier peut engager.

Les « services on-line » sont tous les services qui sont offerts par la plateforme eLicensing.

« Par écrit » porte sur toute communication entre le demandeur ou le représentant et la Sabam, y compris la communication par voie électronique.

## 2. Objet des conditions d'utilisation

Les conditions d'utilisation s'appliquent pour tous les services on-line actuels et futurs.

## 3. Représentation du demandeur-personne morale et désignation d'autres personnes liées au demandeur

Si le demandeur est une personne morale, il doit se faire représenter par une personne physique pour accéder à la plateforme eLicensing. Il a la possibilité de désigner une ou plusieurs personnes physiques pour introduire les déclarations.

La Sabam se réserve toutefois le droit de contrôler la relation entre le demandeur et son (ses) représentant(s) ainsi que le droit de demander des informations supplémentaires au sujet des statuts de la personne morale et de sa représentation légale.

La Sabam se réserve également le droit de refuser l'inscription d'un demandeur-personne morale en cas de preuve insuffisante quant à l'identité de la personne physique habilitée à représenter cette personne morale. Le demandeur en sera informé par e-mail.

## 4. Modification dans la représentation du demandeur personne morale

Le (les) représentant(s) du demandeur-personne morale peu(ven)t utiliser la plateforme eLicensing dans les limites des conditions d'utilisation.

Si le demandeur souhaite retirer le droit d'utilisation de la plateforme eLicensing à son représentant, il a l'obligation d'en informer la Sabam par écrit.

La Sabam supprimera ensuite le compte lié à l'adresse e-mail introduite au nom de ce représentant. Les données déjà introduites sur ce compte pourront être transférées sur un autre compte existant du demandeur ou sur un nouveau compte si souhaité par le demandeur.

La Sabam se décharge de toute responsabilité concernant l'utilisation de la plateforme eLicensing par le représentant si le demandeur ne l'a pas informée à temps et par écrit d'une modification.

## 5. Inscription

### 5.1. Inscription avec une adresse e-mail

Afin de pouvoir s'inscrire et utiliser la plateforme eLicensing, les utilisateurs doivent disposer d'une adresse e-mail (maximum 50 caractères). Toute modification de l'adresse e-mail doit être signalée à la Sabam. La Sabam ne peut pas être tenue responsable pour le non-fonctionnement de ladite plateforme dû à un changement d'adresse e-mail qui ne lui pas été communiqué. Lors de l'inscription, le demandeur doit introduire ses données ainsi que celles de son représentant lorsqu'il est une personne morale. Toutes les données personnelles seront traitées par la Sabam conformément à sa politique relative au respect de la vie privée, inscrite dans sa « Privacy Policy » (voir sur <https://www.sabam.be/fr/privacy-policy>).

## **5.2 Mot de passe**

Pour avoir accès à la plateforme eLicensing, les utilisateurs doivent disposer d'un mot de passe.

Après avoir complété le formulaire d'inscription, le demandeur ou le cas échéant son représentant reçoit, via l'adresse e-mail qu'il a indiquée, la confirmation de son inscription à la plateforme eLicensing ainsi qu'un identifiant et un mot de passe pour la première utilisation de celle-ci.

Lors de la première utilisation de l'un de ces services, l'utilisateur doit introduire son nom d'utilisateur, qui correspond à l'adresse e-mail qu'il a introduite, et le mot de passe pour première utilisation qu'il a reçu de la Sabam. Il lui sera ensuite demandé de remplacer son mot de passe par un nouveau mot de passe de son choix. Le nom de l'utilisateur et le mot de passe qu'il a choisi devront être introduits à chaque utilisation des services.

Ce mot de passe est strictement personnel et ne peut pas être communiqué à des tiers.

Le demandeur et les utilisateurs s'engagent à informer immédiatement la Sabam s'ils ont une quelconque raison de penser que le mot de passe est connu d'une tierce partie ou que le mot de passe est utilisé d'une manière illicite. La Sabam demandera alors à l'utilisateur de choisir un nouveau mot de passe via l'adresse e-mail enregistrée. La Sabam n'est pas responsable si le demandeur ou les utilisateurs n'ont pas averti la Sabam à temps et que des tiers ont accédé à la plateforme eLicensing par le biais d'un mot de passe usurpé.

La responsabilité de la gestion et de l'utilisation de ce mot de passe incombe totalement au demandeur et aux utilisateurs. La Sabam ne peut être tenue responsable si des tiers devaient, au moyen de ce mot de passe, utiliser illicitement les différents services on-line de la plateforme d'eLicensing.

## **6. Se connecter via une adresse e-mail ou via un compte Facebook ou Google**

### **6.1. Adresse e-mail**

L'utilisateur peut se connecter en utilisant l'adresse e-mail indiquée lors de l'enregistrement de son compte eLicensing, et en saisissant le mot de passe qu'il a choisi lui-même (comme décrit au point 5.2 'Mot de passe').

Si l'utilisateur ne se souvient plus du mot de passe qu'il a choisi, celui-ci doit demander un nouveau mot de passe via le site. L'utilisateur doit saisir son adresse e-mail à cet effet.

La Sabam enverra le nouveau mot de passe provisoire par e-mail à l'utilisateur. La Sabam peut décider que les coûts que ceci entraîne sont à charge du demandeur.

### **6.2. Facebook ou Google**

Il est également possible pour l'utilisateur de se connecter via son compte Facebook ou Google.

Si l'adresse e-mail qui est liée au compte Facebook ou Google est connue dans la base de données concernée de la Sabam, l'utilisateur est alors automatiquement connecté et il a ainsi accès à son compte eLicensing. La Sabam ne recevra dans ce cas pas de nouvelles données (personnelles) supplémentaires de Facebook ou Google concernant l'utilisateur. Veillez toutefois à ce que l'adresse e-mail avec laquelle l'utilisateur souhaite se manifester via son compte Facebook ou Google soit la même que celle avec laquelle il a créé son compte eLicensing. Si tel n'est pas le cas et si l'adresse e-mail n'est pas connue à la Sabam à ces fins spécifiques, l'utilisateur sera alors renvoyé directement à la page d'inscription d'eLicensing. Sur cette page, quelques champs auront déjà été complétés des données que la Sabam a reçues de Facebook ou Google concernant l'utilisateur. Après cela, l'utilisateur devra encore s'inscrire et suivre la procédure telle que décrite supra au point 5 'Inscription' pour créer un compte et ensuite pouvoir utiliser la plateforme eLicensing.

Les données de l'utilisateur que nous recevons dans ce cas de Facebook ou Google sont uniquement les données qui peuvent être trouvées sur le profil public de l'utilisateur telles que son nom, son prénom et éventuellement la photo de son profil. La Sabam ne recevra sinon pas d'autres données, pas même le mot de passe qui a été utilisé pour se connecter via ce compte.

La Sabam ne va rien poster non plus sur le compte Facebook ou Google concerné de l'utilisateur.

## **7. Réception de facture**

L'utilisateur de la plateforme eLicensing marque son accord pour recevoir par e-mail la facture se rapportant à l'autorisation sollicitée.

## **8. Responsabilité du demandeur quant au non-respect des conditions d'utilisation**

Le demandeur et les utilisateurs engagent leur pleine responsabilité quant au respect des présentes conditions d'utilisation.

## **9. Cours et tribunaux compétents et loi applicable en cas de litige**

En cas de litige, la loi applicable sera la loi belge.  
Les cours et tribunaux compétents sont ceux du siège social de la Sabam.